



FORMULAIRE DE DEMANDE PERMIS DE CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION TRANSFORMATION & D'AGRANDISSEMENT

IDENTIFICATION DU OU DES REQUÉRANTS		
1-Nom du requérant	1-Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone / Cellulaire	Courriel (facultatif)	
2-Nom du requérant	2-Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone / Cellulaire	Courriel (facultatif)	
Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande. Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de votre acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).		
Date de publication	Numéro d'inscription	

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
<i>S'il s'agit d'un terrain vacant, veuillez remplir la section ci-dessous</i>	
Le numéro du lot	Rue

CONCEPTEUR PRINCIPAL DES PLANS		
Nom	Prénom	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Date du plan	Numéro du plan

AUTRES PROFESSIONNELS			
Type d'intervenant (arpenteur-architecte-ingénieur)	Nom/Prénom	Plan numéro	Date du plan

EXÉCUTANT DES TRAVAUX		
<input type="checkbox"/> Entrepreneur licencié	<input type="checkbox"/> Auto-construction	<input type="checkbox"/> Gestionnaire de projet
Nom de l'entreprise		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Code postale
Téléphone	Télécopie	Numéro de licence RBQ ou numéro de NEQ (obligatoire)

AUTRES ENTREPRENEURS			
Nom de l'entreprise	Responsable	Numéro de licence RBQ	Téléphone

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX		
Nature des travaux <input type="checkbox"/> Construction d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Reconstruction d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Agrandissement d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Transformation d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Maison mobile <input type="checkbox"/> Roulotte avec annexe	Usage projeté <input type="checkbox"/> Usage résidentiel <input type="checkbox"/> Usage commercial <input type="checkbox"/> Usage mixte (Hab. & commercial) <input type="checkbox"/> Usage industriel	Services municipaux <input type="checkbox"/> Aqueduc municipal <input type="checkbox"/> Égout municipal <input type="checkbox"/> Bacs à vidange
<i>Si vous avez coché usage résidentiel ou mixte, veuillez préciser</i>		
Type d'habitation <input type="checkbox"/> H1 : Habitation unifamiliale (1 logement) <input type="checkbox"/> H2 : Habitation bifamiliale (2 logements superposés) <input type="checkbox"/> H3 : Habitation trifamiliale (3 logements) <input type="checkbox"/> H4 : Habitation multifamiliale (plus de 4 logements)	Mode d'implantation <input type="checkbox"/> Isolée (1 seul bâtiment) <input type="checkbox"/> Jumelée (2 bâtiments avec mur mitoyen) <input type="checkbox"/> Contiguë (plus de 2 bâtiments jumelés)	Superficie <input type="checkbox"/> Emprise au sol : _____ M ² <input type="checkbox"/> Superficie totale de plancher : _____ M ²
Logement supplémentaire <input type="checkbox"/> Logement au sous-sol <input type="checkbox"/> Logement intergénérationnel		
Évaluation des coûts des travaux	Date de début des travaux	Date de fin des travaux
CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION		
<p>a) Un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre, à l'échelle approximative de 1 :500 indiquant la dimension du terrain, la localisation projetée des constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant ses dimensions, les marges d'implantation ainsi que tout élément actuel ou projeté, susceptible d'affecter la construction, notamment : la topographie, les servitudes, passages, sentiers, infrastructures, lignes de transmission électrique, les installations sanitaires, les ouvrages de captage des eaux souterraines, la ligne des hautes eaux, les milieux humides;</p> <p>b) Les plans du bâtiment signés et scellés par un professionnel, tel un technologue, un architecte ou un ingénieur (échelle maximum de 1 :50), incluant les devis, plans, élévations, coupes, profils (de tous les étages et façades), les matériaux de parement extérieur et les couleurs;</p> <p>c) Un plan indiquant la localisation des aires de stationnement, des allées de circulation, la localisation et la largeur des entrées charretières, les espaces de chargement et de déchargement et les accès pour les véhicules d'urgence;</p> <p>d) Les niveaux d'excavation de la rue et des égouts attenants au terrain pour toute nouvelle construction;</p> <p>e) L'emplacement des clôtures, haies, murets et murs de soutènement;</p> <p>f) L'emplacement des espaces à déchets et à matières recyclables;</p> <p>g) Le niveau moyen du sol, existant et projeté suivant les travaux, incluant la topographie du terrain avec des courbes de niveaux équidistants d'au plus deux (2) mètres;</p> <p>h) Le niveau de la nappe phréatique;</p> <p>i) L'emplacement des arbres et du couvert forestier en indiquant ceux qui seront à abattre pour l'implantation de la construction et ceux à conserver ainsi que les mesures de protection durant les travaux;</p> <p>j) Un plan d'aménagement paysager dans le cas d'un usage résidentiel;</p>		
DISPOSITIONS ARCHITECTURALES PARTICULIÈRES APPLICABLES À CERTAINES ZONES		
<p>Pour les immeubles situés dans les zones énumérées ci-dessous, veuillez vous assurer que travaux projetés respectent toutes les dispositions architecturales particulières du chapitre 4 du règlement de zonage numéro 601.</p> <p style="text-align: center;">EF-06, H-03, H-04, H-06, H-07, H-15, H-17, H-18, H-20, H-22, H-25, H-26, H-28, H-27, H-29, H-30, H-31 & REC-05</p>		
RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 607		
<p>Le règlement sur les PIIA numéro 607 peut s'appliquer pour toute demande relative aux immeubles dans les zones suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MIX-01 à MIX-09 & P-01 : les immeubles situés dans le noyau villageois; ▪ H-13 à H-21 & H-28 à H-31 : les immeubles situés en secteur montagneux ayant une pente moyenne supérieure à 15% ou à une élévation supérieure à 350 mètres ; ▪ C-01, C-02 & I-01 : les immeubles situés sur la route 117; ▪ EF-01 à EF-06, CN-01, CN-02, H-02 à H-12 & H-22 à H-30 : les immeubles situés en secteur montagneux ayant une pente moyenne supérieure à 15% ou à une élévation supérieure à 400 mètres <p style="text-align: center;"><i>Veuillez vous informer auprès du service de l'urbanisme.</i></p>		
Frais d'étude		
<i>Demande</i>	<i>Coût</i>	
Construction	200 \$ par logement;	
Construction autre que résidentielle	300 \$ (+5 \$ par tranche de 10m² supérieure à 100m²);	
Installation sanitaire	100 \$	
Transformation ou agrandissement	30 \$	
<i>Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande.</i>		
Signature du requérant	En date du	

VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819-322-2900 POSTE 223 TÉLÉCOPIEUR 819-322-6327
www.valdavid.com